



**Attestation de garantie pour agences de voyages ou autres opérateurs de la vente de voyages ou de séjours**

(Article L. 211-18 et R. 211-26 à R. 211-34 du code du tourisme)

La SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de EUR.24.471.936.-, dont le Siège Social est à MARSEILLE (Bouches-du-Rhône), 75 rue Paradis, identifiée sous le numéro unique 054 806 542 RCS Marseille, ayant Agence de NICE (06300) à 19 boulevard Saint ROCH.

représentée par madame Catherine CHAIX agissant en qualité de Directeur Adjoint dûment habilité à cet effet.

Ci-après dénommée dans le corps de l'acte « La Banque ».

Déclare garantir, en tant que caution,

La société à responsabilité Limitée CAIRN EXPE au capital de 10.000 euros ayant son siège social à NICE (06300) 54 chemin du Mont Gros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NICE sous le numéro unique d'identification 804 282 846, représentée par Monsieur Cyril LOPES DA CONCEICAO dûment habilité aux présentes.

Dans les conditions prévues aux articles L. 211-18 et R. 211-26 à R. 211-34 du code du tourisme et à l'arrêté du 23 décembre 2009 relatif aux conditions de fixation de la garantie financière des agents de voyages et autres opérateurs de la vente de voyages et de séjours.

A concurrence de la somme globale de 100.000 euros –cent mille euros-

A compter de la date d'immatriculation au registre des agents de voyages et autres opérateurs de la vente de voyages et de séjours.

En toute hypothèse, la garantie ne cessera, dans les conditions fixées par l'article R. 211-33 du code du tourisme, qu'après publication des avis prévus à cet article et leur communication à la commission d'immatriculation mentionnée à l'article L. 141-2 du code du tourisme par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ou à l'autorité ayant délivré l'autorisation d'exercice de l'activité.

Cet engagement est couvert par le mécanisme de garantie des cautions institué à l'article L.313-50 du Code monétaire et financier.

Fait à Aubagne, le 10 octobre 2014.

SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT

Catherine CHAIX – Directeur Adjoint

